

# REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF 40<sup>ème</sup> RALLYE DU TRIEVES 2026

Tous les points non prévus au présent règlement particulier relèvent du Code Sportif International, des Prescriptions Générales de la FFSA, du règlement standard des Rallyes ou des dispositions figurant dans les règlements spécifiques de chaque discipline.

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

## INFORMATIONS

Asa Organisatrice :	ASA Dauphinoise
Nom du Rallye :	Rallye du Trièves
Date :	Vendredi 31 Juillet et Samedi 1 Août 2026
Niveau d'inscription ( <i>Régional, National, Inter.</i> ) :	Régional
Eligibilité :	Coupe de France des rallyes 2026 coef. 2, le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2026 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise
Participation étrangère autorisée ?	NON
Visa Ligue (date et numéro) :	Mercredi 06 mai 2026 – N°R35
Permis d'organisation FFSA (date et numéro) :	Mercredi 06 mai 2026 – N°400
<b>Personne désignée par l'ASA en contact avec la FFSA pour l'obtention du permis d'organisation</b>	
Nom :	Mme POINT Dominique
Téléphone :	06 37 13 34 08
Mail :	<a href="mailto:contact@asadauphinoise.com">contact@asadauphinoise.com</a>
<b>Comité d'Organisation</b>	
Président :	M. CAPPELLETTI Olivier
Membres :	Mme POINT Dominique
Secrétariat du Rallye, Adresse :	ASA Dauphinoise – Maison Des Sport – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Téléphone :	06 66 54 18 86
Mail:	<a href="mailto:contact@asadauphinoise.com">contact@asadauphinoise.com</a>
Permanence du Rallye :	ASA Dauphinoise – Maison Des Sport – 40 Avenue Marcellin Berthelot 38100 Grenoble Cedex
Lieu, date, horaire :	Prendre contact par mail ou téléphone
<b>Organisateur technique</b>	

Nom :	CORAT
Adresse :	Chez Amard Cyril 195 Route de Charvet 38710 MENS
Téléphone :	06 76 03 49 50 / 06 07 34 08 22
Mail :	<a href="mailto:amard.cyril@hotmail.fr">amard.cyril@hotmail.fr</a> <a href="mailto:yannick.freychet@hotmail.fr">yannick.freychet@hotmail.fr</a>

## PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	Lundi 15 Juin 2026 sur le site internet <a href="http://www.asadauphinoise.com">www.asadauphinoise.com</a>
Ouverture des engagements	Lundi 22 Juin 2026 sur site internet <a href="https://engagement.ffsa.org/Engagement">https://engagement.ffsa.org/Engagement</a>
Clôture des engagements	Mardi 21 Juillet 2026 (Cachet de poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraire	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h00 à 16h00 au Café des Arts à Mens et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 12h00 au collège du Trièves à Mens
Distribution du Road-Book ( <i>lieu, date, heure</i> )	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h00 à 16h00 au Café des Arts à Mens et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 12h00 au collège du Trièves à Mens
Reconnaisances ( <i>dates &amp; heures</i> )	Dimanche 26 Juillet 2026 de 8h30 à 18h00 et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 13h00
Vérifications administratives ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 de 9h00 à 14h15 au collège du Trièves
Vérifications techniques ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 de 9h15 à 14h30 au collège du Trièves
Mise en place du parc de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 à 9h20 au collège du Trièves
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportif ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 à 13h30 au collège du Trièves
Publication des équipages admis au départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 à 14h45 au collège du Trièves
Publication des heures et ordres de départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 à 15h00 au collège du Trièves
Briefing des pilotes ( <i>lieu, date, heure</i> )	Remis lors des vérifications administratives
Départ ( <i>lieu, date, heure</i> )	Vendredi 31 Juillet 2026 à 16h30 au collège du Trièves
Publication des résultats partiels ( <i>lieu, date, heure</i> )	30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent

Arrivée ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 01 Août 2026 au collège du Trièves à 16h01
Vérifications finales ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 01 Août 2026 au garage PICCA à Mens
Taux horaire de la main d'œuvre	60 € TTC
Publication des résultats ( <i>lieu, date, heure</i> )	Publication du classement final officiel 30 minutes après la publication du classement final provisoire et arrivée de la dernière voiture au parc fermé
Remise des prix ( <i>lieu, date, heure</i> )	Samedi 01 Août 2026 à la salle des Sagnes, ½ heure après l'arrivée de la dernière voiture au parc fermé.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

### 1.1P. OFFICIELS

au minimum :

Fonction	Nom & numéro de licence
Observateur (facultatif)	Laurent BENOIT Licence 46771
Président du Collège des Commissaires Sportifs	Emmanuel VEYRET Licence 1316
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	Hervé VAUTRAT Licence 3259 Isabelle FAGOT Licence 172694
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Monique BESANCON Licence 9682
Directeur de Course	Daniel VERNET Licence 147321
Directeurs de Course	Christian GIBILY Licence 3302 Franck BELLET Licence 43174
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES	Thierry FABRE Licence 86560 Catherine CHIORU Licence 8654
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES	Olivier EHRSAM Licence 244194 Adrien AGIER Licence 324027
Commissaire Technique responsable	Alain PETITON Licence 2732
Commissaires Techniques adjoints	Benjamin BACHASSE Licence 207620 Bernard CASSET Licence 56047 Georges SANDELION Licence 245840 Patrick GARREAU Licence 22045 Amandine RABHI Licence 400856 Patrick DELPORTE Licence 350995
Médecin chef	Docteur Perret
Chargés des relations avec les concurrents	Floréal PITARCH Licence 2729 Sylvie SIMON Licence 214749
Juges de faits	Roland DEMARD Licence 14035
Chargé des relations avec la presse	Alain FREYSSINET
Chronométrateurs	CHRONODIUM
Classement	CHRONODIUM
Speaker	Anthony MARIANI

### 1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement standard FFSA

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise ([www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com)) , profil facebook de l'ASA et le site du rallye du Trièves ([www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves](http://www.rallyedutrièves.wixsite.com/rallyedutrièves)) à partir du Vendredi 24 Juillet

**Pour rappel : afin d'avoir une bonne fluidité des vérifications techniques, nous demandons aux équipages de bien respecter leur horaire de convocation.**

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au 40ème rallye régional du Trièves doit remplir sa demande d'engagement exclusivement en ligne en se rendant sur le site FFSA inscriptions

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

Le règlement sera consultable sur le site de l'ASA Dauphinoise [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) à partir du lundi 15 juin 2026.

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste **avec le règlement des droits d'engagements et les photocopies des permis et des licences**, au plus tôt le lundi 22 juin 2026 et au plus tard le mardi 21 juillet 2026 (cachet de la poste faisant foi) à :

**ASA DAUPHINOISE**  
**Maison Des Sports**  
**40 Avenue Marcellin Berthelot**  
**38100 Grenoble**

**Attention: Toute feuille d'engagement non saisie en ligne sur le site**

<https://engagement.ffsa.org/Engagement> **ou feuille d'engagement reçue sans règlement ou documents annexes (copie permis et licence) ne sera pas prise en compte).**

Règlement de l'engagement par chèque à l'ordre de l'ASA Dauphinoise ou par virement avec le RIB ci-dessous :

**CCM VIF IBAN : FR76 1027 8089 5200 0205 1120 129**

**BIC : CMCIFR2A**

Pour les règlements par virement merci de préciser le nom de l'équipage dans le motif du virement et il est impératif d'envoyer la feuille d'engagement par la poste accompagné des photocopies des permis et licences.

**3.1.10P.** Le nombre des engagés moderne est fixé à 125 voitures maximum.

En fonction du nombre de voitures inscrites en VHC (limité à 15) ; VHRS (limité à 10) ; l'organisateur se réserve le droit de faire évoluer le nombre d'inscrits dans l'une ou l'autre catégorie (moderne ou historique) pour un maximum de l'ensemble des participants à 150 voitures.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 350 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 700 €
  
- Pour les équipages féminins avec publicité facultative : 300 €
- Pour les équipages féminins sans publicité facultative : 600 €

**ATTENTION** : 1 chèque de caution vous sera demandé lors des vérifications administratives :

- 200 € à l'ordre de **rallye vialar sport** pour le chronométrage et géolocalisation.

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait adresser un mail à [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com), les droits d'engagement seront remboursés intégralement jusqu'au Jeudi 30 Juillet 2026. Au-delà, l'organisation se réserve le droit de ne plus rembourser les droits d'engagement à partir du Vendredi 31 Juillet 2026.

Les chèques seront remis en banque le **Jeudi 30 juillet 2026**.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée dans les 2 parcs prévus. ( Voir plan des infrastructures)

Parc 1 : Rue des Aires jusqu'au bout du Stade Laurent Turc, et le parking en gravier en contre-bas de l'EHPAD rue du Pas de l'Aiguille.

Parc 2 : les deux parkings autour de la salle des Sagnes

Il est strictement **INTERDIT** de garer des remorques dans les parcs d'assistance. Celle-ci devront être déposées sur l'un des 3 parkings prévus à cet effet. ( Voir plan des infrastructures)

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye du Trièves représente un parcours total de 135,96 Kms.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39,98 kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES1 et ES2 : St jean d'hérans 6,03 kms

ES3 et ES5 : Col de Mens 5,07kms

ES4 et ES6 : Montvallon 8,89 kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire" qui sera à disposition le dimanche 26 Juillet 2026.

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est 3 passages maximum.

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

**Dimanche 26 juillet 2026 de 8h30 à 18h00 et Vendredi 31 Juillet 2026 de 8h00 à 13h00**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse et le non-respect du code de la route, les routes sont également fréquentées par des riverains et des véhicules agricoles. Des contrôles seront effectués et les sanctions appliquées conformément au règlement standards FFSA.

Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens.

C'est grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée. Cela afin de préserver la sécurité, la tranquillité des populations qui vous accueillent.

## ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P Départ

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA

Le départ du rallye modernes se fera en 3ème position après les VHC. (VHRS en 1<sup>er</sup>, VHC en 2ème)

7.2. Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur**

## ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Les classements par ES et général seront affichés sur le tableau situé devant le préau du collège proche de la buvette et sur l'application CHRONODIUM.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Primes cumulables : Scratch et classe. Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

**Pour les EQUIPAGES FEMININS :** Rappel du point 9.6. Dans tous les rallyes, les classements féminins sont réservés aux pilotes féminines déclarées en qualité de **1er pilote** sur le bulletin d'engagement.

1 <sup>ère</sup>	280 €
------------------	-------

2ème (si+3partants)	140 €
3ème (si+5partants)	90 €

## CLASSES

CLASSES	1er	2ème	3ème	4ème	5ème		
- 4 Partants	150 €						
4 à 9 Partants	300 €	150 €	100 €				
10 à 15 Partants	300 €	150 €	100 €	50 €			
+ de 15 Partants	300 €	150 €	100 €	75 €	50 €		

- \* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch
- \* 1 Coupe à chaque équipage classé suivant tableau des primes de classe
- \* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

**La remise des prix se déroulera le SAMEDI 1 AOUT 2026, à la salle des  
Sagnes à Mens,  
½ heure après l'arrivée de la dernière voiture  
au parc fermé.**